

Date de la convocation	14 mai 2025
Membres en exercice	18
Présents	11
Représentés	4

BUREAU SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 28 mai 2025

n°D20250528 – 09b

Objet : Acquisition de la parcelle cadastrée section B n°580, sise sur la Commune de GENSAC SUR GARONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 13 février 2025 ;

Considérant le point B3-5 des délégations de compétences consenties au Bureau de Réseau31 ;

Considérant que dans le cadre du projet de renforcement et sécurisation de l'adduction en eau potable entre les confluences des rivières Garonne, Salat et Arize à cheval sur les 2 départements de la Haute-Garonne et de l'Ariège, l'acquisition de la parcelle cadastrée B n°580 est nécessaire afin de construire un nouveau réservoir sur la commune de GENSAC SUR GARONNE;

Considérant qu'à ce titre, l'assemblée délibérante du SMDEA09, lors de sa séance en date du 6 mai 2025, a approuvé la vente de la parcelle B n°580 d'une superficie de 620 m², à Réseau31, moyennant l'euro symbolique ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article 1 : d'approuver l'acquisition de la parcelle située sur la commune de GENSAC SUR GARONNE, cadastrée section B n°580 d'une superficie de 620 m², appartenant au SMDEA09, moyennant l'euro symbolique, les frais de notaire venant en sus ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur Le Président de Réseau31 à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Résultat du vote	Pour	15	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI
Président



Annexe : Délibération du SMDEA09

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N°DELCA25_05_0006

OBJET :

**Cession de la parcelle cadastrée section B numéro 580 sur la
commune de GENSAC-SUR-GARONNE à Réseau 31.**

L'an deux mille vingt cinq, le six mai, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS :

Christine TEQUI, Louis MARETTE, Alain MAYODON, Thierry PORTET, Marc SANCHEZ, Raymond BERDOU, Jacques ESCANDE, Alain ROCHET, Daniel BESNARD, Jean-Claude SERRES, Jean-Paul FERRE, Joelle EYCHENNE

ABSENTS :

Christian LOUBET, Jean-Pierre BOIX, Francis MAGDALOU, Henri BENABENT, Alain METGE, Alain GARNIER, Jérôme BLASQUEZ, Jean-Michel SOLER

PROCURATIONS :

Pierre VIEL donne pouvoir à Louis MARETTE
Elisabeth CLAIN donne pouvoir à Christine TEQUI

Secrétaire de séance : Mr Thierry PORTET

Considérant que dans le cadre de la construction d'un nouveau réservoir par le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne, dit Réseau31, sur la commune de Gensac-sur-Garonne, le SMDEA cède à l'euro symbolique, la totalité de la parcelle cadastrée section B numéro 580 située sur ladite commune à Réseau31.

Commune GENSAC-SUR-GARONNE (31)

Section	Numéro de parcelle	Lieu-dit	Superficie
B	580	Lasserre	620 m ²
Total			620 m ²

Où l'exposé de Mme TEQUI et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **APPROUVE,**
Ledit rapport.
- **AUTORISE,**
Madame la Présidente à céder, à l'euro symbolique, la parcelle cadastrée section B numéro 580 sise sur la commune de GENSAC-SUR-GARONNE à RESEAU 31

Christine TEQUI
Présidence
15 mai 2025